

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

0 1 5 7 1 8

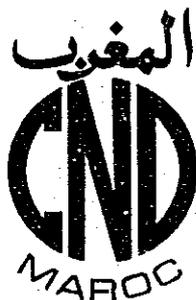
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للوثائق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

015718.

LE SYSTEME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE
AU MAROC

M.L. FIRDANCY

Handwritten text in a tilted box, including the number 015718.

NOVEMBRE 1986

I. PREAMBULE

Depuis 1956, année de l'Indépendance, les étudiants marocains effectuaient des études d'agronomie générale ou des spécialités dans plus de vingt-neuf écoles appartenant à neuf pays différents.

Cette situation présentait de sérieux inconvénients.

- le premier, était le déracinement des étudiants pendant leur scolarité,
- le deuxième, était de préparer les futurs cadres dans un milieu naturel, économique et humain radicalement différent de celui dans lequel ils auraient à exercer leurs fonctions. Ils abordaient l'agriculture marocaine dans la quasi ignorance de sa spécialité et de ses problèmes.
- le troisième, était lié à la diversité des formations. Le pluralisme de la formation, avantageux dans les activités de recherche, intéressant pour le secteur privé, devient un inconvénient pour un jeune pays indépendant qui doit se doter d'une forte armature administrative et initier des programmes de développement.

Dès 1962, des actions tendant à réaliser progressivement la formation de l'ensemble des cadres supérieurs de l'agriculture au Maroc même, ont été entreprises :

- en 1962, ouverture au Lycée Moulay Youssef d'une classe préparatoire aux écoles nationales supérieures agronomiques françaises :
 - . à l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles Alimentaires de Massy-Douai,
 - . à l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles.
- en 1963, est annoncée par Sa Majesté HASSAN II, dans le discours du Trône, la création prochaine d'un Institut National Agronomique.

"Nous prévoyons notamment la création en 1964, d'un Institut National Agronomique, portant sur les disciplines particulières à l'Agriculture méditerranéenne, susceptible de recevoir des élèves marocains et étrangers et qui délivrera un diplôme rigoureusement équivalent aux titres européens d'Ingénieurs Agronomes".
- en 1966, ouverture de l'Institut Agronomique HASSAN II de Rabat et intégration des classes préparatoires du Lycée Moulay Youssef sous forme d'un premier cycle se déroulant en relation avec la Faculté des Sciences.
- en 1968, ouverture de l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé (décret du 16 Joumada I 1390 - 20 juillet 1970) recrutant pour deux années d'études, des élèves provenant de la deuxième année de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

Ainsi se constituait un système national d'enseignement supérieur agronomique répondant aux besoins essentiels du pays.

Cependant, les responsables considéraient, d'une part qu'un certain nombre de formations était encore dépendant de l'étranger ou non usité (travaux ruraux, topographie, etc...) et d'autre part, que la multiplication d'établissements autonomes indépendants les uns des autres pouvait engendrer de nombreuses difficultés, d'où :

- l'intégration de la formation vétérinaire à l'Institut Agronomique HASSAN II auquel incombait dorénavant la double mission de former les Ingénieurs Agronomes et les Docteurs-Vétérinaires.
- la création d'une formation des Ingénieurs des Travaux Ruraux et des Ingénieurs Topographes (Ingénieurs d'Application) à l'Institut Agronomique HASSAN II.
- l'ouverture d'une première année d'études commune à l'ensemble des établissements préparant les cadres de l'Agriculture au niveau Ingénieur.
- la création du Complexe Horticole d'Agadir.

Au niveau de l'enseignement technique, la réforme de la fonction publique intervenue en 1967 avec la mise en place d'un statut particulier, un corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques a permis de normaliser les fonctions et attributions des différents niveaux de cadres techniques.

En conséquence de quoi les écoles pratiques d'agriculture qui existaient depuis le protectorat ou après l'Indépendance intervenue en 1956 ont été organisées en écoles de formation d'adjoints techniques.

II. RAPPEL DES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION SUPERIEURE

1. LES NIVEAUX DE FORMATION

1.1 Docteurs Es-Sciences Agronomiques

- a) Etablissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II - RABAT
- b) Diplômes :
Doctorat Es-Sciences Agronomiques
- c) Durée :
 - . deux années d'études approfondies
 - . trois à quatre années de recherche
- d) Conditions d'admission :
 - . Ingénieur Agronome ou Docteur Vétérinaire
 - . Deux années d'activités dans un département d'enseignement ou de recherche ou de développement.

1.2 Ingénieurs d'Etat et Docteurs en médecine vétérinaire

- a) Etablissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II - RABAT
- b) Diplômes :
 - . Ingénieur Agronome
 - . Docteur en médecine vétérinaire
- c) Durée des Etudes :
 - . Ingénieurs d'Etat, six ans en trois cycles
 - . Docteurs en médecine vétérinaire, six ans plus thèse de doctorat.
- d) Conditions d'admission :
Baccalauréat scientifique + concours + Année Préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture (A.P.E.S.A.)
- e) Echelle dans la Fonction Publique :
Echelle 11.

1.3 Ingénieurs d'Application

- a) Etablissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II - RABAT
- b) Diplômes :
Ingénieur d'Application de l'Institut
- c) Options :
 - . Technologie alimentaire
 - . Travaux ruraux
 - . Travaux topographiques
 - . Machinisme agricole

Ces quatre options se déroulent à Rabat.

- . Horticulture
- . Phytiairie
- . Aménagement des espaces verts
- . Halieutique

Ces quatre options se déroulent au Complexe Horticole d'Agadir.

- a) Etablissement :
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
- b) Diplômes :
Ingénieur d'Application de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
- c) Options:
 - . Technique et Développement
 - . Elevage

- a) Etablissement:
Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé
- b) Diplômes :
Ingénieur des Travaux Forestiers
- c) Durée des Etudes :
Quatre ans
- d) Conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours + Année Préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture (A.P.E.S.A.)
- e) Echelle dans la fonction publique :
Echelle 10

1.4 Techniciens Supérieurs

- a) Etablissements :
 - . Section Technologique Alimentaire de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II
 - . Complexe Horticole d'Agadir de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II
- b) Diplômes :
 - . Technicien supérieur en Technique de Laboratoire, option Chimie ou Biologie
 - . Technicien Supérieur en Horticulture.
- c) Durée des Etudes :
Deux ans
- d) Conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours
- d) Echelle dans la fonction publique :
Echelle 8

- a) Etablissement :
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
 - b) Diplômes :
Ingénieur d'Application de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
 - c) Options :
 - . Technique et Développement
 - . Elevage
-
- a) Etablissement :
Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé
 - b) Diplômes :
Ingénieur des Travaux Forestiers
 - c) Durée des Etudes :
Quatre ans
 - d) Conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours + Année Préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture (A.P.E.S.A.)
 - e) Echelle dans la fonction publique :
Echelle 10

1.4 Techniciens Supérieurs

- a) Etablissements :
 - . Section Technologique Alimentaire de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II
 - . Complexe Horticole d'Agadir de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II
- b) Diplômes :
 - . Technicien supérieur en Technique de Laboratoire, option Chimie ou Biologie
 - . Technicien Supérieur en Horticulture.
- c) Durée des Etudes :
Deux ans
- d) Conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours
- d) Echelle dans la fonction publique :
Echelle 8

1.5 Contrôleurs Adjoints de la Propriété Foncière

- a) Etablissement :
Centre de Formation de Contrôleurs Adjoints de la Propriété Foncière
- b) Diplômes :
Contrôleur Adjoint de la Propriété Foncière
- c) Durée des Etudes :
Deux ans
- d) Conditions d'admission :
Baccalauréat littéraire + concours
- e) Echelle administrative :
Echelle 8

2. NOMBRE DE DIPLOMES ANNUELS

La capacité actuelle du système de formation se présente de la manière suivante :

Agronomes	:	100/an
Vétérinaires	:	50/an
Ingénieurs d'application	:	320/an

Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II

Technologie Alimentaire	:	40
Travaux Ruraux	:	40
Travaux Topographiques	:	40
Machinisme Agricole	:	15
Horticulture	:	25
Phytiatrie	:	20
Aménagement des Espaces Verts	:	5
Halieutique	:	15

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Technique et Développement	:	60
Elevage	:	40

Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé

Foresterie	:	20
------------	---	----

3. ADJOINTS TECHNIQUES

La formation des Adjointes Techniques se fait à partir du niveau du baccalauréat scientifique et dure deux années dans les écoles suivantes :

Etablissements :

. Ecole d'Agriculture Xavier Bernard d'Ellouizia	60/an
. Ecole d'Agriculture de Souihla - Marrakech	60/an
. Ecole d'Agriculture de Zraïb - Berkane	60/an
. Ecole d'Agriculture de Ben Ahmed - Chaouia	60/an
. Ecole d'Agriculture de Tiflet	60/an
. Ecole d'Agriculture de Sahel Boutahar	60/an
. Ecole d'Horticulture de Meknès	60/an
. Ecole du Génie Rural et de Topographie de Meknès	60/an
. Ecole de Mécanique Agricole de Sidi Bouknadel	60/an
. Ecole Royale d'Elevage de Fouarat - Kénitra	60/an
. Ecole Royale Forestière de Salé	60/an

III. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFERENTS DEBOUCHES

Ministère de l'Agriculture	14,0 %
Directions Provinciales de l'Agriculture	28,0 %
Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole	18,0 %
Société d'Etat	2,0 %
Autres Ministères	4,0 %
Secteurs privés	8,0 %
Autres offices	3,5 %
Laboratoires	2,0 %
Enseignement et Recherche Agronomique	19,0 %
Divers	1,5 %

Tableau extrait de :

"ENQUETE 1984 SUR LES PROFILS DES CARRIERES PROFESSIONNELLES DES LAUREATS DE L'INSTITUT"

L'agriculture marocaine est actuellement confrontée à un double défi : le déficit alimentaire du pays et les disparités de revenus tant régionales que sociales. Au début de 1980, le secteur agricole ne fournissait plus que 15 % de la P.I.B. contre 30,9 % en 1970 et 32,3 % en 1960. Les exploitations agricoles diminuent de 3 % par an tandis que les importations alimentaires croissent de 17 % par an. Depuis 1974, la valeur des exportations agricoles ne couvre plus celles des importations alimentaires.

Si le revenu agricole a dans l'ensemble augmenté dans les périmètres irrigués et les zones bours favorables, il a diminué dans les autres régions montagneuses, forestières ou arides, plus difficiles à mettre en valeur.

L'écart des revenus s'accroît.

La diffusion des innovations reste très lente et fragmentaire.

On compte 1 700 000 exploitations.

Les taux d'encadrement théoriques actuels sont de un technicien pour 500 exploitations pour le bour et de un technicien pour 100 en irrigué. Ce qui est vraiment très insuffisant pour espérer une amélioration du niveau de productivité.

Il y a très peu d'ingénieurs dans les centres de travaux qui représentent avec les Offices régionaux de mise en valeur agricole la zonation administrative de l'encadrement agricole des sept millions d'hectares cultivables.

Il n'y a pas d'ingénieurs dans les communes rurales, le premier niveau d'organisation des populations devenant de plus en plus le maître d'oeuvre des projets de développement. Il y a très peu d'ingénieurs dans le secteur de la production (exploitation, élevage), dans le secteur amont (engrais, machines, produits phyto-sanitaires), dans le secteur aval (commercialisation, transformation agro-industrie). Sur 1 500 lauréats seulement 8 % travaillent dans le secteur privé.

Les besoins en cadres restent importants : les directions techniques en réclament, les offices, les régions aussi, mais il n'y a guère de postes budgétaires, le privé en aurait besoin mais il n'y a pas nécessité et il n'y voit pas d'intérêt dans l'immédiat.

En effet, n'importe qui peut vendre à peu près n'importe quel produit dit phytosanitaire dans un marché rural et même dans les villes vu la faiblesse du contrôle. Pourquoi dans ce cas utiliser les services d'un spécialiste pour bien doser le produit et d'un autre pour vérifier que le produit proposé contient bien ce qu'il doit contenir ? Voilà deux occasions de travail perdues !

Il n'y a pas pléthore de cadres pour le secteur agricole, il y a un problème d'utilisation et un problème d'organisation des activités du secteur.

2. LES PROGRAMMES

2.1 Les grandes priorités

L'ingénieur doit pouvoir comprendre, expliquer, maîtriser la réalité complexe de l'agriculture et la société auxquelles il se trouve confronté et, en même temps, posséder les possibilités d'action, d'intervention pour pouvoir concourir à la transformation, à l'évolution de cette réalité.

Au cours de sa formation, l'étudiant ne pourra faire cet apprentissage que s'il est déjà en contact sérieux, approfondi, avec la réalité nationale et s'il apprend à l'observer et à l'étudier de manière rigoureuse, scientifique, se préparant ainsi aux tâches futures de son métier.

Cette prise de contact pour l'essentiel ne peut se faire que par l'intermédiaire des stages sur le terrain. C'est seulement à cette occasion que l'étudiant peut se rendre compte de ce qu'est la réalité à laquelle il va se trouver confronté.

L'étude rigoureuse et scientifique ne peut s'acquérir que par l'initiation à la méthode expérimentale et la familiarisation avec le raisonnement hypothético-déductif.

2.2 Une formation encyclopédique et trop générale ou une spécialisation ?

Les critiques faites au système de formation portent principalement sur l'inadaptation de la formation aux besoins concrets de la profession. La formation dispensée serait générale et trop théorique.

L'opposition entre généralistes et spécialistes est un vieux débat qui agite l'Institut depuis sa création.

Sur un premier point, un consensus interne s'est dégagé. Compte tenu de l'état réel de la division technique du travail dans le pays d'une part, et des possibilités réduites dont dispose l'administration pour affecter les ingénieurs dans les spécialités où ils ont été formés d'autre part. Il paraît, pour la période actuelle, préférable de former des agents plutôt polyvalents, capables de s'adapter à des situations variées dans le temps et dans l'espace. C'est un choix difficile qui va à la fois contre le vœu des étudiants, lesquels souhaitent être sécurisés par la maîtrise d'une compétence très pointue, et contre celui de la profession qui trouve toujours les étudiants insuffisamment "professionnels".

Mais dans la situation présente du pays, c'est le seul réaliste.

D'ailleurs, au sein de l'Institut, la spécialisation des formations a été introduite. De nombreuses filières existent déjà : agronomie, vétérinaire, T.R., topographie, machinisme agricole, technologie alimentaire, horticulture, phytologie, aménagement des espaces verts, halieutique, etc... A l'intérieur de ces filières sont ouvertes de nombreuses options. Ainsi, pour la filière agronomie, génie rural, eaux et forêts, zootechnie, milieu, gestion, développement, etc.

La nécessité de soutenir un mémoire de 3ème Cycle, conduit par ailleurs les étudiants à travailler une année sur un thème très spécialisé.

La tendance naturelle des étudiants et du corps enseignant est au glissement continu vers la création de sous-options et de pré-options, de sorte que le risque auquel est confronté actuellement le système de formation n'est pas celui d'un défaut de spécialisation mais plutôt, au contraire, celui d'une spécialisation trop rapide eu égard aux conditions d'insertion de la vie active.

Au cours de sa formation, l'étudiant ne pourra faire cet apprentissage que s'il est déjà en contact sérieux, approfondi, avec la réalité nationale et s'il apprend à l'observer et à l'étudier de manière rigoureuse, scientifique, se préparant ainsi aux tâches futures de son métier.

Cette prise de contact pour l'essentiel ne peut se faire que par l'intermédiaire des stages sur le terrain. C'est seulement à cette occasion que l'étudiant peut se rendre compte de ce qu'est la réalité à laquelle il va se trouver confronté.

L'étude rigoureuse et scientifique ne peut s'acquérir que par l'initiation à la méthode expérimentale et la familiarisation avec le raisonnement hypothético-déductif.

2.2 Une formation encyclopédique et trop générale ou une spécialisation ?

Les critiques faites au système de formation portent principalement sur l'inadaptation de la formation aux besoins concrets de la profession. La formation dispensée serait générale et trop théorique.

L'opposition entre généralistes et spécialistes est un vieux débat qui agite l'Institut depuis sa création.

Sur un premier point, un consensus interne s'est dégagé. Compte tenu de l'état réel de la division technique du travail dans le pays d'une part, et des possibilités réduites dont dispose l'administration pour affecter les ingénieurs dans les spécialités où ils ont été formés d'autre part. Il paraît, pour la période actuelle, préférable de former des agents plutôt polyvalents, capables de s'adapter à des situations variées dans le temps et dans l'espace. C'est un choix difficile qui va à la fois contre le voeu des étudiants, lesquels souhaitent être sécurisés par la maîtrise d'une compétence très pointue, et contre celui de la profession qui trouve toujours les étudiants insuffisamment "professionnels".

Mais dans la situation présente du pays, c'est le seul réaliste.

D'ailleurs, au sein de l'Institut, la spécialisation des formations a été introduite. De nombreuses filières existent déjà : agronomie, vétérinaire, T.R., topographie, machinisme agricole, technologie alimentaire, horticulture, phytologie, aménagement des espaces verts, halieutique, etc... A l'intérieur de ces filières sont ouvertes de nombreuses options. Ainsi, pour la filière agronomie, génie rural, eaux et forêts, zootechnie, milieu, gestion, développement, etc.

La nécessité de soutenir un mémoire de 3ème Cycle, conduit par ailleurs les étudiants à travailler une année sur un thème très spécialisé.

La tendance naturelle des étudiants et du corps enseignant est au glissement continu vers la création de sous-options et de pré-options, de sorte que le risque auquel est confronté actuellement le système de formation n'est pas celui d'un défaut de spécialisation mais plutôt, au contraire, celui d'une spécialisation trop rapide eu égard aux conditions d'insertion de la vie active.

La deuxième cause d'inadaptation serait le caractère insuffisamment pratique de la formation.

Selon certains de leurs employeurs, les ingénieurs sortis de l'Institut ne seraient pas opérationnels à la sortie de l'école.

A cela, il y a d'abord une réponse d'ordre général. Les utilisateurs ne sont jamais satisfaits des cadres formés dans les écoles, quelles qu'elles soient. Ils trouvent toujours, à juste titre, que les ingénieurs ont encore beaucoup à apprendre à la sortie de l'école, qu'ils n'ont pas de "métier".

2.3 Les disciplines de base

La nature des études agronomiques et vétérinaires, basée dans des proportions importantes sur les sciences exactes et les sciences biologiques fait obligation de ne recruter pour ces formations que des personnes ayant acquis un solide langage dans des disciplines scientifiques de base.

Le premier cycle de deux ans où est dispensé cet enseignement de base permet de réaliser trois objectifs :

- assurer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et réaliser une adaptation progressive des étudiants à celui-ci.
- dispenser la formation scientifique de base (mathématiques, physique, chimie, géologie, biologie) et une initiation aux sciences humaines.
- éclairer les étudiants sur leur vocation et leurs aptitudes pour faire un meilleur choix quant à leur future formation. Les disciplines de base jouant un rôle inégal dans les programmes de l'une ou de l'autre des filières offertes (exemple : la chimie n'a pas la même importance pour l'ingénieur en technologie alimentaire et l'ingénieur en machinisme agricole).

2.4 Les méthodes d'enseignement

La formation agronomique par exemple, est articulée autour d'un bloc des sciences de l'hydraulique et de l'équipement, d'un bloc des productions végétales, d'un bloc des productions animales, d'un bloc des sciences humaines et d'un bloc des stages.

Les blocs permettent de dispenser sous forme de cours, de travaux dirigés ou pratiques, de sorties et visites et de séminaires, l'enseignement de disciplines voisines ayant pour objectifs la connaissance, l'analyse et la compréhension du domaine concerné.

L'enseignement se déroule avec une répartition égalitaire quant à l'importance et la valeur de chaque bloc mais avec une succession chronologique et logique des différentes disciplines. Ainsi, par exemple,

la génétique fondamentale, la physiologie animale sont enseignées préalablement à l'amélioration génétique des animaux ou l'alimentation animale.

D'autres disciplines sont programmées en fonction de leur nécessité et de leur utilisation pour une période de stage donnée.

L'année académique divisée en trimestres comprend les temps pédagogiques suivants :

- a) une période d'enseignement et de préparation au stage qui se déroule principalement à l'Institut (40 jours).
- b) une période de stage sur le terrain (15 jours).
- c) une période d'après-stage où sont exploités les travaux et observations effectués sur le terrain et où se poursuit l'enseignement (15 jours).
- d) une session d'examens où sont programmés les examens se rapportant aux disciplines dont l'enseignement s'est achevé à temps pendant le trimestre en cours (10 jours).
- e) une période de congé de fin de trimestre qui permet aux étudiants de se reposer.

En dehors des stages, tous les programmes de formation des différentes filières prévoient un travail personnel de l'étudiant en année terminale : 4^{ème} année pour les ingénieurs d'application ; 6^{ème} année pour les ingénieurs d'Etat ou Docteurs Vétérinaires.

Ce travail personnel comportant une part de bibliographie, une part expérimentale et une part d'enquêtes, mobilise les départements de l'Institut et intensifie les activités de recherche ou les études de développement.

Le choix des sujets est proposé par les enseignants qui ont pris des contacts avec les structures d'accueil extérieures (Recherche Agronomique, Départements techniques, Offices, Organismes de Développement), intéressées par un travail d'investigation et de recherche.

2.5 La formation permanente

Les objectifs assignés à la formation sont le recyclage, le perfectionnement ou l'adaptation des cadres et techniciens de l'agriculture afin de maintenir leur compétence technique et leur dynamisme.

Le recyclage permet de mettre à jour les aptitudes et connaissances rendues nécessaires par le développement scientifique et technique, et le perfectionnement, d'approfondir des connaissances et aptitudes dans un domaine donné abordé de façon trop ponctuelle ou théorique au cours de la formation initiale.

Les premières activités de formation permanente ont consisté en un certain nombre de stages et de séminaires proposés à l'échelon national, présentant un intérêt réel pour l'Agriculture marocaine, sans qu'ils répondent toutefois à des besoins explicitement formulés par les futurs participants.

Une nouvelle démarche a été, par la suite adaptée : celle de "l'Action-Recherche", c'est-à-dire que les actions mises en place à partir des données théoriques de référence et de leur adaptation aux situations concrètes ont été évaluées et il a toujours été tenu compte de cette évaluation dans la programmation de nouvelles actions.

La connaissance des besoins en formation constitue une des difficultés de l'Education permanente, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. C'est sur la base de la consultation d'un certain nombre de responsables de l'Agriculture que des activités de formation permanente ont été proposées, dans des domaines pour lesquels ils ressentaient des insuffisances au niveau de leurs services. Ainsi ont pu être organisées des activités à l'échelon national et d'autres à l'échelon régional.

La durée des stages a été fixée selon un compromis entre l'absence administrativement tolérable au sein des services employeurs et l'efficacité pédagogique.

Les sessions de courte durée répétitives ont aussi l'avantage de permettre une maturation et une assimilation des données acquises ainsi qu'une mise à profit de l'inter-période pour des travaux personnels ou des observations sur le terrain.

Le stage au niveau national permet de regrouper des spécialistes de haut niveau dont le nombre est limité et qui sont habitués à l'analyse et à la formulation de leurs besoins. Ce type de stages permet aussi de réunir un groupe professionnel dont le nombre est limité avec un profil d'emploi commun bien spécifique, exemple : ingénieurs forestiers ayant la charge de secteurs fruitiers de défense et restauration des sols.

A ces sessions s'ajoutent :

- La participation des cadres et techniciens aux séminaires organisés à l'intention des étudiants de 6ème année de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II qui leur sont ouverts.
- La participation aux journées d'information organisées par les associations nationales qui regroupent les enseignants, les chercheurs, les techniciens et les professionnels.

Ces associations regroupées en une Fédération des Associations Nationales pour le Développement Rural (F.A.N.D.E.R.) sont :

- l'Association Nationale des Améliorations Foncières des Irrigations et du Drainage (A.N.A.F.I.D.)

- l'Association Nationale pour les Productions Animales (A.N.P.A.)
- l'Association Nationale pour l'Amélioration, la Production et la Protection des Végétaux (A.N.A.P.P.A.V.)
- l'Association Marocaine des Sciences du Sol (A.M.S.O.L.).

Ces associations organisent des séminaires, des colloques et tournées où sont confrontées les idées, les expériences, et exposées les recherches entreprises dans des domaines concernés.

L'ECHELON REGIONAL

Les formateurs sont des cadres et techniciens des services, organismes et sociétés agricoles de la région, exerçant une autre fonction et occasionnellement celle de formateur d'adultes.

Ils interviennent en tant que spécialistes ou en tant qu'animateurs pédagogiques ayant reçu un complément de formation à cet effet.

Selon les thèmes traités, les spécialistes à l'échelon national participent à l'animation des stages régionaux ; exemple, les enseignants en arboriculture de l'Institut aux stages sur l'olivier dans la région de Marrakech.

C'est l'établissement d'Enseignement Agricole de la région qui assure l'organisation administrative et matérielle des activités, en relation avec le Service de la Formation Permanente et prend progressivement en charge l'organisation pédagogique.

Cette régionalisation des actions de formation permanente s'est surtout développée à Marrakech autour de Souihla, à Agadir autour du Complexe Horticole de l'Institut.

La Formation Permanente à laquelle on peut rattacher les activités liées à l'organisation pédagogique et administrative des Ecoles de Formations d'Adjoints Techniques par les travaux sur les programmes formation, les enquêtes diverses, l'animation pédagogique et l'organisation des manifestations socio-culturelles, a touché annuellement jusqu'à 700 participants dans trente sessions représentant 2100 journées stagiaires.

De plus en plus les demandes de formation permanente sont formulées de façon précise, permettant la mise en place d'actions efficaces et structurées. Cependant, il ne faut pas oublier que la majeure partie des actions entreprises ne l'a été que grâce à la compréhension bienveillante des établissements de formation qui prennent en charge l'organisation des stages ; tel est le cas pour l'Ecole de Souihla pour Marrakech, l'Ecole d'Ellouizia pour Casablanca, l'Ecole d'Horticulture pour Meknès, l'Ecole de Mécanique Agricole, l'Ecole d'Elevage et l'Ecole de Génie Rural et Topographie, pour les spécialités qui les concernent.

Les départements de l'Institut servent de support à l'organisation, au déroulement et à l'encadrement de ces stages par l'implication des enseignants et la mise à disposition des résultats de recherche de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II.

L'EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'évaluation pédagogique est considérée comme indispensable et devant être permanente pour assurer et maintenir le niveau de qualité de formation qui s'est voulu, dès le départ, conforme aux meilleurs niveaux sur le plan international.

Cet objectif initial était fixé dès 1963 par Sa Majesté HASSAN II dans son discours du Trône :

"Nous prévoyons notamment la création en 1964, d'un Institut National Agronomique portant sur les disciplines particulières à l'agriculture méditerranéenne, susceptible de recevoir des élèves marocains et étrangers et qui délivrera un diplôme rigoureusement équivalent aux titres européens d'Ingénieurs Agronomes".

Par ailleurs, l'évolution vers un système intégré de formation de cadres pour le développement a nécessité la mise au point régulière lors de la préparation des plans quinquennaux de développement économique et social du Maroc pour une meilleure adéquation des besoins et des ressources en formation.

En 1970-1972, en 1974, en 1977-1978, 1980-1984, a travaillé la commission "Formation, Recherche, Vulgarisation" de la grande commission "Agriculture et Barrages du Plan". Cette commission composée de formateurs, d'utilisateurs publics et privés a effectué des enquêtes sur les besoins et proposé des créations de filières de formation, des rythmes de formation, des mesures d'accompagnement...

Sur le plan interne deux types d'évaluation concourent au maintien du débat pédagogique :

- a) l'évaluation continue et permanente au niveau des enseignants et à laquelle contribue la centaine de professeurs visiteurs qui annuellement apportent un nouveau regard sur l'enseignement, comparant les étudiants de l'Institut avec leurs homologues en Europe et Amérique, ont des discussions avec leurs collègues de l'Institut et profitent éventuellement des expériences pédagogiques.
- b) les réflexions pédagogiques qui périodiquement font le point et soumettent à critiquer l'ensemble de l'activité pédagogique.

Le Dossier pédagogique de 1971, initié par le département des Sciences Humaines a permis l'insertion officielle de la pédagogie des stages dans la formation à l'Institut.

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D



MAROC

ISN	
NONAF A 110	
NAC A 090	0,1,5,7,1,8
CODBI A 121	
COTRA A 122	
NIVUD A 131	(A) M C
NIVSO A 132	(M) C S

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD									
INDEX A 010	00000000								
NAME A 020									
STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	DA	TYPE BIBL. A 171	J			
INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES (INCLUSES)	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL
A 172	(K)	L	N	U	W	Z	Y	E	(V) R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL	FORNEY, M.L.
	A 220 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 230 TITRE (D)	Le systeme de l'enseignement agricole au Maroc
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S)	A 310 AUTEUR		
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Mediterranéennes/Paris / FR	
	A 330 TITRE DOCUM GENER	La Formation agronomique dans les pays du bassin mediterranéen	
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires	
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE		
	A 420 VOLNUM		A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

--

FIN

النهائية

20

مشاهد

VUES

FIN

النهاية

20

مشاهد

VUES